



Loi travail, la jeunesse maintient la pression

Denis Peiron, La Croix, le 15.03.2016

Malgré les concessions apportées par le gouvernement, le collectif d'organisations de jeunesse a appelé, mardi 15 mars, à amplifier la mobilisation, dès jeudi, avec de nouvelles manifestations.

Le 15 mars 2016 à Paris, les représentants des syndicats étudiants et lycéens donnent une conférence de presse appelant à manifester contre les propositions de réforme de la loi du travail.

Une soixantaine d'assemblées générales programmée dans les universités, des manifestations de jeunes un peu partout en France jeudi 17 mars, et sans doute, le jeudi suivant, en attendant la grande journée d'action du 31 mars, où lycéens et étudiants se joindront aux salariés...

Pour la majeure partie des organisations de jeunesse, réunies au sein d'un collectif qui tenait conférence de presse mardi 15 mars à Paris, ce n'est pas le moment de relâcher la pression sur le gouvernement.

Les arbitrages rendus la veille par le premier ministre Manuel Valls comportent « deux reculs importants », salue certes William Martinet, le président de l'Unef : d'une part, l'abandon d'une disposition visant à autoriser les employeurs à faire travailler davantage les apprentis, jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures par semaine ; d'autre part, celui du plafonnement des indemnités prud'homales (le barème étant, dans la nouvelle mouture, seulement indicatif).

Mais pour le patron du principal syndicat étudiant, « cette loi a toujours pour seul horizon plus de précarité sur le marché du travail ».

« Un écran de fumée »

Pour les organisations membres du collectif (syndicats étudiants et lycéens, organisations de jeunes du PS et du PCF, mouvements d'éducation populaire, etc.), seule la poursuite d'un rapport de force peut permettre d'atteindre le but recherché, le retrait pur et simple du mouvement.

Et à leurs yeux, l'annonce d'une « généralisation » de la garantie jeunes, amenée à devenir un droit personnel et universel pour tous les jeunes sans emploi ni formation, est perçue « comme un écran de fumée ».

Pour la présidente de l'Union nationale lycéenne, Samya Mokhtar, « cette annonce reste très floue ». À l'horizon 2017, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif passerait à 200 000 personnes, soit deux fois plus que l'objectif initial.

Mais bien moins que les 900 000 qui, selon le collectif, devraient être concernés par la garantie jeune, laquelle prévoit, pendant un an, un accompagnement renforcé, des périodes en entreprise et une allocation mensuelle d'environ 450 €.

La Fage d'accord pour poursuivre le dialogue

Pour le collectif, ces concessions visent avant tout à diviser le front des opposants à la loi El Khomri. Côté étudiants, en tout cas, la Fage, le deuxième syndicat, qui menaçait d'appeler à la mobilisation en cas d'absence de compromis, estime que la deuxième mouture de ce texte présentée lundi 14 mars « permet la poursuite du dialogue ». □